

# GESTION FINANCIÈRE

## L3 GESTION

SÉANCE 10 : LES DÉCISIONS DE  
FINANCEMENT À COURT TERME

Cours de Y. Giraud

# Introduction

2

- Il s'agit d'étudier les financements à court terme dont le but est de :
  - ▣ Financer des besoins saisonniers
  - ▣ Financement partiels de besoins permanents
- Il faut prévoir ces besoins de façon précise (montants, date d'occurrence).
- Cela conduit à une gestion au jour le jour des flux de liquidité.

# Crédits de trésorerie

3

- Crédits dont les caractéristiques peuvent varier considérablement (objet, modalités, durée et coût).
- Crédits généralement octroyés par les banques et dont la durée est inférieure à trois mois.
- Le banquier peut demander une garantie en gageant son crédit sur une recette prévue (escompte) ou alors il s'agit d'un crédit général (découvert).

# Trois types de crédits de trésorerie

4

- Crédits non gagés
  - ▣ Ex: découvert bancaire ...
- Crédits gagés sur un actif
  - ▣ Ex : escomptes ...
- Crédits spécifiques (encadrés par des autorités)
  - ▣ Ex : obligations cautionnées ...

# Les crédits généraux (1)

5

- Crédits accordés à une entreprise pour améliorer sa trésorerie
  - ▣ à titre temporaire
  - ▣ sans prise de garantie particulière.
- La facilité de caisse
  - ▣ Crédit de très courte durée (quelques jours à quelques semaines, inférieur à un mois)
  - ▣ Les recettes permettant de le rembourser doivent être clairement identifiées.

# Les crédits généraux (2)

6

## □ Le découvert

- ▣ Crédit utilisé sur une période plus longue et de façon plus systématique que la facilité de caisse.
- ▣ Se matérialise par un solde débiteur (découvert) sur un compte courant bancaire.
- ▣ Le banquier accorde un « plafond » qui peut être modifié à tout moment.

# Les crédits généraux (3)

7

- Le crédit de campagne
  - ▣ Sert à financer des besoins de cycles d'exploitation saisonniers.
  - ▣ Objet précis et durée déterminée par la saisonnalité du cycle d'exploitation
- Le crédit relais
  - ▣ Découvert accordé en anticipation d'une rentrée de fonds certaine et proche (émission d'obligations, augmentation de capital).

# Les crédits généraux (4)

8

- Les crédits de trésorerie par mobilisation d'effets financiers
  - Crédit à caractère général sans garantie d'un actif particulier, mais dont la réalisation est différente de celle d'un découvert.
  - Procédure :
    - L'entreprise mobilise l'effet
    - La banque crédite le compte courant de l'entreprise et le débite à échéance
  - Effets financiers  $\neq$  effets de commerce
  - Accordés aux bons clients car risqués pour la banque.



# Les crédits généraux (5)

9

- Le crédit « spot »
  - ▣ Crédit accordé au jour le jour et octroyé à un taux préférentiel.
  - ▣ Les banques les accordent à leurs meilleurs clients quand elles ont des trésoreries excédentaires
  - ▣ Le taux se situe entre le taux de découvert et le taux du marché monétaire.

# Les crédits généraux (6)

10

## □ Les billets de trésorerie

- Titres négociables émis sur le marché monétaire par certaines entreprises. Il y en différents types :
  - Billets de trésorerie (entreprises)
  - Certificat de dépôt (établissements de crédits)
  - Bons du trésor ...
- Titres d'un montant unitaire d'au mois un million d'euros (compris entre dix jours et sept ans).
- En pratique, dépasse rarement trois mois.

# Pour résumer :

11

- Risque important pour la banque.
- Non garantis par des actifs d'exploitation particuliers.
- Analyse financière indispensable

# Les crédits liés à des actifs d'exploitation

12

## □ Le crédit d'escompte

- Avance d'argent contre remise d'une traite dont l'encaissement aura lieu dans quelques semaines.
- Le banquier remet le montant de la traite moins un escompte correspondant aux agios perçus.
- Ce n'est pas un achat réel de créance.  
L'entreprise qui a contracté le crédit d'escompte est responsable de son remboursement.

# Le crédit d'escompte

13

- Il y a une double garantie pour le banquier
  - ▣ Il peut se retourner contre l'un ou l'autre des débiteurs, client (le tiré) ou fournisseur (le tireur).
  - ▣ Il est assuré du remboursement de son crédit
- Il s'agit d'une technique bancaire compliquée:
  - ▣ Pour l'entreprise, l'escompte complique la gestion.
  - ▣ L'entreprise n'est avisée du non-paiement qu'avec un délai de retard.

# Le crédit de mobilisation des créances commerciales

14

- Connu sous le nom de procédure Dailly.
- Il permet d'escompter un ensemble de créance escomptées.
  - ▣ L'entreprise remet à la banque un billet où figurent les références de chaque facture, mais reste responsable du recouvrement.
  - ▣ Apparaît comme un crédit au passif (peut donc entraîner un changement de structure dans le bilan)
- Loi Dailly du 2 janvier 1981.

# Avantages et inconvénients du crédit Dailly

15

- Pour l'entreprise :
  - ▣ Accroître le montant de crédit disponible
  - ▣ Suppression des délais d'acceptation des traites par le tiré.
  - ▣ Informatisation des techniques de recouvrement
- Pour la banque
  - ▣ Plus risqué que l'escompte traditionnel
  - ▣ Elle ne peut que se retourner contre l'entreprise financée
  - ▣ Les fraudes sont difficiles à détecter

# La lettre de change relevé

16

- La LCR est une bande magnétique de l'ensemble des créances clients d'une entreprise qui ont des échéances fixes.
  - ▣ Elle est déposée auprès de la banque du tireur
  - ▣ Le banquier du tiré est avisé à l'avance des effets arrivant à échéance
- On peut associer à la LCR un crédit Dailly à des conditions identiques. On parle de crédit d'escompte LCR.



# Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger (MCE)

17

- Beaucoup d'entreprises réalisent leur chiffre d'affaire à l'étranger
  - ▣ Or les créances de clients étrangers sont souvent exclues des procédures d'escompte car jugées trop risquées.
  - ▣ La BdF accepte de réescompter ces créances dans des conditions intéressantes pour les banques.
  - ▣ Ce type de crédit peut être supérieur à trois mois et se transformer en crédit à moyen-terme.

# L'affacturage

18

- L'affacturage ou factoring n'est pas vraiment une forme de crédit.
- Cette fois, par rapport à l'escompte, il y a un réel achat de créance :
  - ▣ Transfert du risque vers la société d'affacturage
  - ▣ Simplification de la gestion des comptes clients
- En revanche :
  - ▣ Coût élevé
  - ▣ La société d'affacturage n'achète que les créances les plus sûres.

# Avance sur marchandises

19

- Formule de financement des stocks de marchandises d'une entreprise.
  - ▣ Cette forme de crédit s'adresse plus particulièrement aux entreprises dont l'activité est génératrice de stocks importants.
  - ▣ L'encours de financement se limite très souvent à 75 ou 80 % de la valeur des stocks.

# Les crédits spécifiques (1)

20

- Crédit de préfinancement de marchés publics
  - ▣ L'État paie bien mais lentement, de plus, il est interdit de tirer des traites sur l'État.
  - ▣ L'État a créé Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises (CEPME) afin d'assurer des financements dans la limite de 75% du montant de la facture
  - ▣ Fait intervenir la banque de l'entreprise et est mobilisable auprès de la Banque de France.

# Les crédits spécifiques (2)

21

- Les obligations cautionnées :
  - L'administration fiscale accorde le report de paiement de droits fiscaux (TVA, droits de douane).
  - Le Trésor Public accorde un crédit de 2 à 4 mois.
  - Implique la caution d'une banque qui se fait rémunérer par l'emprunteur pour la garantie de paiement apportée.
  - Le receveur des impôts exige les bilans de l'entreprise.

# Calcul du coût d'un crédit de trésorerie

22

- Les déterminants du taux d'intérêt :
    - ▣ À long terme, il s'agit du taux des obligations (coût de refinancement de l'État et des principaux prêteurs)
    - ▣ À court terme, le taux directeur est le taux du marché monétaire (EONIA)
- taux d'équilibre de l'offre et de la demande d'argent variant de jour en jour.

# Le taux de base bancaire

23

- Le taux de base bancaire (TBB) est censé être lié au taux de marché monétaire (EONIA), mais il n'a pas de base légale.
- Il vient des pratiques des banques, qui ont tendance à converger.
  - ▣ Normalement, le TBB est supérieur aux taux EONIA, la différence entre les deux est la marge brute des banques.
  - ▣ Il y a plus de négociation sur le coût du crédit dans cette situation.

# Le risque du crédit à court terme

24

- Le risque dépend de la taille de l'entreprise.
  - ▣ Plus l'entreprise est grande, plus le risque est considéré comme faible.
  - ▣ Les banques ont un classement dépendant du chiffre d'affaires.
- Le taux maximum (clients occasionnels) est appelé le taux de droit commun.



# Les possibilités de refinancement

25

- D'une manière générale, les banques préfèrent accorder des crédits offrant une possibilité de refinancement.
  - ▣ Ce sont des crédits de trésorerie ayant reçu l'accord de la Banque de France
  - ▣ Les escomptes, warrants et CMCC offrent cette possibilité.
  - ▣ Pouvant être mobilisées sur le marché monétaires, ces créances ont un taux très proche du taux EONIA, d'où un coût plus bas pour l'emprunteur.

# Les facteurs affectant le coût total du crédit

26

- La banque perçoit sa rémunération sous la forme suivante :
  - Taux d'intérêt apparent (indexé sur le taux de base bancaire TBB)
    - En France, le taux de base bancaire se situe à 6.60 % depuis le 15 Octobre 2001
  - Commissions de diverses natures (endos, plus fort découvert, mouvement, engagement ...).
  - Jours de valeurs supérieurs à la durée effective du crédit

# Le taux apparent

27

- La banque part du taux de base bancaire identique pour toutes les banques (6.60%)
- Elle ajoute une majoration suivant la catégorie d'emprunteur et une condition d'endos (qui s'applique sur les effets escomptés).
- Enfin, une commission de banque à laquelle est soumise le crédit.

# Les commissions de banques

28

- Deux cas :
  - ▣ Crédits généraux
    - Commission du plus fort découvert : elle est généralement égale à  $1/20$  % par mois calculée sur le plus fort découvert du mois. Sur l'année cela correspond à un taux de  $12/20\% = 0.6\%$
  - ▣ Mobilisation d'effets
    - Commission d'endos: généralement, il s'agit d'une commission de  $0.6\%$
    - Commission de mouvement: taxe de  $1/40$  % sur les mouvements débiteurs d'une entreprise.

# Exemple

29

- L'entreprise X a besoin de 1 000 000 qui sera comblé par une rentrée certaine de 1 000 000 d'euros dans 30 jours.
  - ▣ Si elle opte pour le découvert, son compte n'aura pas été débité pendant 30 jours pour cette opération de crédit.
  - ▣ Par contre si elle souscrit un CMCC, la banque créditera son compte le premier jour et débitera le compte avec une commission de  $1\text{M} \times 1/40\% = 250$  euros.

# Les jours de valeur

30

- Les banques perçoivent une majoration de leur rémunération en jouant sur les jours de valeur
  - ▣ Par exemple : la banque calcule les intérêts sur la durée du crédit, plus deux jours de banque avec un minimum de dix jours.
  - Cette modalité ne s'applique pas au découvert mais aux escomptes et mobilisation d'effets.
  - ▣ De plus, le compte de l'entreprise n'est crédité que le lendemain du jour où l'effet est mobilisé.
  - Il convient ici de compter trois jours de valeur au total.

# Coût effectif du crédit : cas du découvert (1)

31

Prenons une entreprise dont le coût apparent du découvert est de 14.80 %

- Si le montant du découvert reste à un niveau constant (100 000), le CPFD sera calculé:

$$12 \times 1/20\% \times 100\ 000 = 600 \text{ euros}$$

$$\text{coût effectif} = 14.80\% + 0.6\% = 15.40\%$$

- Si l'entreprise a un découvert moyen de 100000 euros, mais des pointes de 200000 euros, le coût effectif sera :  $100\ 000 \times 14.80\% + 200\ 000 \times 12 \times 1/20\% = 16000$

soit un taux effectif de 16 %

# Cas du découvert (2)

32

- Généralement, le coût effectif du découvert est calculé en comparant le montant des CPF D aux frais d'intérêts.
- Si les frais de CPF D représentent 20%, alors le coût effectif est de 1.20 fois le taux apparent.
- Généralement, les entreprises qui ont recourt au découvert auront un coût effectif ne dépassant pas de 1% le taux d'intérêt apparent.
- Le coût effectif est plafonné à une majoration de 50% du taux apparent.
  - Dans l'exemple précédent :  $14.8 \times 1.5 = 22.20 \%$ .



# Coût effectif du crédit : cas de la mobilisation d'effets (1)

33

- Exemple : Dailly
  - ▣ Le coût effectif va dépendre de la durée du crédit sollicité. La majoration est d'autant plus forte que la durée du crédit est courte à cause du coût fixe que représente les jours de valeur.
  - ▣ Pour un crédit de 30 jours (taux apparent de 14.35%), on paie 33 jours, ce qui revient à une majoration de 10% (3/30).
  - ▣ La commission de mouvement est de  $1/40$  du montant de l'opération
    - ramené sur un an cela revient à  $1/40 * 360/30 = 0.3\%$

# Coût effectif du crédit : cas de la mobilisation d'effets (2)

34

- Le coût effectif total sera alors de :
  - ▣  $14.35 + 1.44 + 0.3 = 16.09 \%$
  - ▣ La formule générale est :

$$\text{Taux effectif} = \text{taux apparent} \cdot \left(1 + \frac{j}{n}\right) + 1/40 \cdot \frac{360}{n}$$

- ▣ Où  $n$  est la durée du crédit en jours et où  $j$  est le nombre de jours de valeurs perdus.

# Exemple

35

- Calculer le coût d'un CMCC au taux apparent de 14.35 % sur 7, 10, 15, 20, 25, 30, 40, 50, 60 et 90 jours.
- Pour 7 jours, cela revient en fait à 10 jours (minimum) :
- Coût effectif =  $14.35 \times (1 + 3/7) + 1/40 \times 360/7 = 21.78 \%$
- Et ainsi de suite, ce qui donne ....

# Coût effectif du CMCC

36

Durée du crédit	Agios calculés sur ... jours	Coût effectif
7	10	21.78 %
10	13	19.55 %
15	18	17.82 %
20	23	16.95 %
30	33	16.09 %
40	43	15.65 %
50	53	15.39 %
60	63	15.22 %
90	93	14.93 %

# Décision de financement (1)

37

- Admettons que le taux effectif d'un découvert soit de  $1.20 \times$  le taux apparent (14.80 %)
- $1.20 \times 14.80 = 17.76 \%$
- Ce taux est inférieur au coût effectif de la mobilisation d'effets pour une période inférieure à 15 jours.
- Cela signifie que si on a un besoin de 13 jours, il vaut mieux ne pas escompter d'effet et opter pour le découvert.

# Décision de financement (2)

38

- Cela n'est pas toujours aussi simple:
  - ▣ Les effets sont souvent escomptables pour des périodes allant de 10 en 10 jours.
  - ▣ Exemple : j'ai un besoin de trésorerie de 27 jours. Que dois-je faire ?
    - Escompter sur 20 jours plus 7 jours de découvert ou escompter sur 30 jours ?

# Décision de financement (3)

39

- Cas # 1
  - ▣ 20 jours de CMCC =  $20/360 \times 16.95 \%$   
= 0.942 %
  - ▣ 7 jours de découvert =  $7/360 \times 17.76 \%$   
= 0.345 %
  - ▣ Coût effectif = 1.287 %
- Cas # 2
  - ▣ 30 jours de CMCC =  $30/360 \times 16.09 \%$   
= 1.341 %
- La solution 1 est donc préférable.